



Ecrit par le 22 novembre 2024

Depuis l'attaque meurtrière d'un convoi pénitentiaire le 14 mai dans l'Eure, qui a coûté la vie à deux agents et blessé trois autres, les surveillants pénitentiaires français ont entamé un mouvement de blocage des [prisons](#). Ils réclament notamment une amélioration de leur sécurité et de leurs conditions de travail. Ce mouvement se poursuivait ce vendredi, malgré une première réunion deux jours plus tôt entre l'intersyndicale de l'administration pénitentiaire et le ministre de la Justice.

Plusieurs fois épinglé par la Cour européenne des droits de l'homme pour la vétusté et le [surpeuplement de ses prisons](#), dont le taux d'occupation frise les 120 % (deuxième pire taux dans l'UE en 2022, derrière Chypre), le système carcéral français n'est pas non plus le mieux loti en matière d'effectifs. Comme le révèle le dernier [rapport sur les prisons européennes](#) du Conseil de l'Europe et de l'Université de Lausanne, on dénombrait un ratio de près de deux détenus (1,7) pour un agent pénitentiaire en France en 2022, soit un taux d'encadrement des prisonniers inférieur à la moyenne européenne (1,5 par personnel).

Les taux d'encadrement les plus faibles de la région étaient mesurés en Pologne et en Grèce : autour de 2,5 détenus par agent. À l'opposé de l'échelle, les pays européens avec les effectifs pénitentiaires les mieux fournis en rapport à leur population carcérale étaient les Pays-Bas, la Suède et la Norvège, avec un ratio de 0,8 détenu par agent. Cela signifie que l'on trouve plus d'agents pénitentiaires que de détenus dans ces trois pays, réputés notamment pour leurs politiques carcérales prévoyant des moyens conséquents pour la réinsertion des condamnés.

De Tristan Gaudiaut pour Statista